

Les voleurs à la tire moins heureux à Zaventem

Les rapines des pickpockets se situent en tête de la liste des délits commis dans notre aéroport national. En 1992, 265 voyageurs en ont été victimes. En 1993, leur nombre est monté à 765. La gendarmerie a réagi en septembre de l'an dernier, par une action qui tendait à limiter le nombre des vols. Les voyageurs ont été instruits, par un dépliant d'information. On a demandé au personnel de l'aéroport d'être plus vigilant. "L'action a produit un effet évident," déclare le commandant de

gendarmerie Luc Tempels. "Au cours des huit premiers mois de cette année, les vols à la tire ont régressé de 47%. On n'a enregistré que 199 plaintes, contre 467 pour la même période de l'année précédente." D'après le gendarmier, ce sont principalement des bandes sud-américaines et de pays de l'ancien Bloc de l'Est qui opèrent sur l'aéroport national, quoique certaines bandes locales s'introduisent également dans le jeu. Les voleurs agissent essentiellement lorsque l'attention

du voyageur faiblit, par exemple dans la file à la réception. Leurs préférences vont aux bagages à main et aux sacs ou valises. En 1993, on en a volé, respectivement, 368 et 261. C'est pourquoi il est préférable de conserver ses documents et titres de transport sur soi, et non dans une sacoche ou une valise. Les lourdes valises ne sont guère visées. On n'a déclaré l'an dernier que 27 vols de valises et 51 vols d'objets de valeur. (rv)



Ceux qui voyagent en avion font mieux en conservant leurs documents et titres de transport sur eux, et non dans leur sacoche ou leur valise.

SUR LE VIF

Rentabilité d'Antverpia



Christian Jaumin :
"La restructuration du groupe Antverpia commence à porter ses fruits."

Le plan de restructuration d'Antverpia, du 1er octobre 1993, porte ses premiers fruits et provoque un retournement de la situation. Au 30 juin 1993, une perte de 53 millions de francs avait été enregistrée. A la fin de la même année, cette perte s'était même élevée à 131 millions. Ce chiffre tenait compte de l'enregistrement de tous les frais et provisions afférents à la restructuration. Le 30 juin 1994, les deux compagnies du groupe, Antverpia Vie SA et Antverpia Incendie SA, ont pu afficher ensemble un bénéfice global de 46 millions de francs. Le directeur, Christian Jaumin, qui avait été sollicité par l'actionnaire principal Le Crédit Suisse pour diriger la restructuration d'Antverpia, a expliqué que le résultat favorable était une conséquence d'un certain nombre de facteurs, dont, en premier lieu, la coupe drastique opérée dans le poste Frais Généraux. Ceux-ci peuvent encore être réduits davantage, du fait que différents postes ne paraissent qu'une fois. Antverpia Incendie a dû assumer une charge de sinistres plus élevée, mais est restée

en-dessous de la moyenne présentée par le secteur, avec un ratio moyen sinistres/encaissement de 46%.

Par ailleurs, le portefeuille Placements a subi une profonde transformation. Un placement plus important en obligations, aux dépens d'immeubles et d'actions, a fait remonter les revenus financiers et a réalisé des plus-values latentes. Avant l'arrivée de Christian Jaumin, 20% du portefeuille des placements du groupe Antverpia consistaient en obligations. Ce pourcentage a été relevé à 40%. L'importance des biens immobiliers est descendu de 39% à 35% et celle des placements en actions a été réduit de 31% à 17%. A la fin juin, le groupe avait constitué un investissement total de 2,078 milliards.

Lors de sa restructuration, Antverpia a opéré un changement de cap en matière commerciale. Elle a renoncé à la distribution par le canal d'agents salariés pour s'engager dans la seule distribution par courtiers d'assurance. Malgré cette radicale modification, on n'observe qu'un léger recul de l'encaissement. A fin juin, le groupe Antverpia a pu afficher une recette totale de primes de 181 millions, soit 10 millions de moins qu'au cours de la même période de l'année dernière. Pour la fin de 1994, on prévoit que le chiffre d'affaires dépassera les 200 millions en Vie et les 160 millions en Incendie. A la fin de 1993, un encaissement total de 392 millions de francs avait été réalisé.

Les fonds propres d'Antverpia, à la fin juin, étaient de 218 millions. Christian Jaumin estime qu'à ce montant peuvent être ajoutés plus de 300 millions de francs de plus-values latentes. "L'entreprise dispose d'une marge de solvabilité, qui dépasse largement les exigences de l'Office de Contrôle des Assurances," a-t-il souligné. (rv) □